

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 avril 2016

Date de convocation : 08 avril 2016

Date d'affichage : 08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mille seize, le 14 avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA et M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA.

Absents excusés : Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
Mme Maryse DELIGNY donne procuration à M. Jean-Claude LESAGE
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
M. Christian TOULLIC

Absents non excusés :

DELIBERATIONS :	<p><u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015</u> : Ce dernier est approuvé à l'unanimité.</p> <p><u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2015</u> : Ce dernier est approuvé à l'unanimité.</p> <p><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2015</u> : L'affectation du résultat 2015 est votée à l'unanimité.</p> <p><u>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016</u> : Ces derniers inchangés pour l'année 2016, sont votés à l'unanimité.</p> <p><u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016</u> : Ce dernier est voté à l'unanimité.</p> <p><u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA STE LAFARGE GRANULATS FRANCE</u> : Autorisation de signature est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation du domaine public concernant le Chemin rural du Bois de Joncourt.</p> <p><u>PERSONNEL COMMUNAL</u> : Mise en place des entretiens professionnels.</p> <p><u>CIMETIERE</u> : Instauration des tarifs des cavurnes et droit de superposition.</p>
DIVERS	<p>M. Jacques DE COCK a été contacté par des habitants afin de remettre le STOP de la rue Louis Clôtuche, au carrefour de la rue Robert DELAGE. Marie-Laure PICARD lui indique qu'elle transmettra ce message à Monsieur Christian TOULLIC, mais que ceci n'est pas envisagé.</p> <p>La séance est levée à 21h40.</p>



Envoyé en préfecture le 02/05/2016
Affiché le 02/05/2016
ID : 060-216004861-20160414-SYNTHESE_CA-AU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Rue de l'Église
60170

Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016

Préambule :

Les nouvelles dispositions prévues par la Loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales, concerne toutes les Communes sans réserve de taille.

Seules les Communes de plus de 3 500 habitants étaient dans l'obligation de rédiger cette note.

Avant de vous présenter la synthèse du compte administratif communal 2016, il convient de vous expliquer pourquoi les montants qui vont vous être présentés vont vous paraître très élevés. Premièrement, nous percevons de la Taxe Professionnelle de deux usines importantes, situées sur la Commune de Ribécourt-Dreslincourt, dont une partie de l'exploitation est sur le territoire de Pimprez. Deuxièmement, en 2010, suite à la création du Syndicat d'Assainissement de Ribécourt-Dreslincourt, le budget assainissement de la Commune a été dissout. Après le versement d'une subvention de 70 000.00 €uros au SIARD, le solde d'un montant de 318 757.00 € a été intégré au Budget Communal. En dernier lieu, la Commune n'a plus aucun emprunt depuis avril 2004.

Une gestion contrôlée de ces fonds a permis d'atteindre ce niveau budgétaire.

Le compte administratif est le reflet de la gestion communale de l'année N-1. Il doit être scrupuleusement identique au compte de gestion émise par la Trésorerie.

Vue d'ensemble de l'exécution du budget jointe en annexe.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	
		Report de l'exercice 2014	Année 2015
Réalisations de l'exercice	567 869.56 €	1 176 068.17 €	631 034.63 €

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère général
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes

- 5 - Chapitre 013 : atténuations de charges
- 6 - Chapitre 70 : produits des services
- 7 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 8 - Chapitre 74 : dotations et participations
- 9 - Chapitre 75 : autres produits de gestion courante
- 10 - Chapitre 76 : produits financiers
- 11 - Chapitre 77 : produits exceptionnels

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'élèvent à 234 228.13 €.

Ses dépenses englobent : l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 282 580.10 €.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Les frais de missions et de formation des élus, des créances admises en non-valeur (impayés), les subventions versées aux associations et les indemnités des élus s'élèvent à 39 893.63 €.

4) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 84.70 €.

Ce sont des remboursements à des tiers de trop perçu.

B) LES RECETTES

5) Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges s'élèvent à 941.84 €

Ce sont des remboursements par des tiers.

6) Produits des services (chapitre 70)

Les produits des services s'élèvent à 34 607.93 €

Ce sont les produits des concessions, des régies cantine, périscolaire, ALSH ...

7) Impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits des services s'élèvent à 410 194.65 €

Ce sont les produits de la régie droits de places, des taxes foncières, taxes d'habitations ...

8) Dotations et participations (chapitre 74)

Les produits des services s'élèvent à 162 434.46 €

Ce sont les produits des dotations de l'Etat et des subventions du département pour le périscolaire, de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour les fêtes locales ...

9) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 14 500.90 €

Ce sont les revenus des locations de la salle des fêtes, des logements communaux ...

10) Produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers s'élèvent à 4.64 €

Ce sont les revenus des parts sociales du Crédit Agricole.

11) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8 350.21 €

Ce sont les redevances d'occupation de sol, les remboursements d'assurance ...

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
		Report de l'exercice 2014	Année 2015
Réalisations de l'exercice	64 665.00 €	776 101.42 €	93 792.29 €

C) LES DEPENSES**1) Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Le montant des immobilisations corporelles s'élèvent à 64 665.00 €

Ce sont les travaux du parking de l'Eglise, l'achat de l'abri bus, du tableau numérique pour l'école, d'une tondeuse, de matériel pour la salle des fêtes, l'église et l'archivage de la Mairie.

D) LES RECETTES

Le montant des recettes sont :

- Le fond de compensation de la TVA (FCTVA) pour 92 387.73 €
- La Taxe d'Aménagement pour 1 404.56 €
- Le solde d'exécution positif reporté de 2014 pour 776 101.42 €



Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
Affiché le
ID : 060-216004861-20160414-NOTE_DE_SYNTHESES-AU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Rue de l'Église
60170

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Préambule :

Avant de vous présenter la synthèse du Budget Primitif 2016, il convient de vous expliquer pourquoi les montants qui vont vous être présentés vont vous paraître très élevés. Premièrement, nous percevons de la Taxe Professionnelle de deux usines importantes, situées sur la Commune de Ribécourt-Dreslincourt, dont une partie de l'exploitation est sur le territoire de Pimprez. Deuxièmement, en 2010, suite à la création du Syndicat d'Assainissement de Ribécourt-Dreslincourt, le budget assainissement de la Commune a été dissous. Après le versement d'une subvention de 70 000.00 €uros au SIARD, le solde d'un montant de 318 757.00 € a été intégré au Budget Communal. En dernier lieu, la Commune n'a plus aucun emprunt depuis avril 2004.

Une gestion contrôlée de ces fonds a permis d'atteindre ce niveau budgétaire.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 11 avril 2016 lors de la commission de finances :

SECTIONS	Projet BP 2016	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 771 216.00 €		1 239 233.00 €
INVESTISSEMENT	808 926.00 €	761 700.00 €	
TOTAL	2 580 142.00 €	761 700.00 €	1 239 233.00 €

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses (page 5 du budget en annexe 1)

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes (page 6 du budget en annexe 2)

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 1 124 716 € contre 875 103 € au budget primitif 2015, ce qui représente une augmentation de 28.53 %.

Ce chapitre, revu à la hausse, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 346 500 €, contre 443 000 € en 2015 soit une diminution d'environ 21.78 % comparé à 2015.

3) Atténuations de charges (chapitre 014)

Le Fonds Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le montant du FPIC reste égal à 2015 soit 20 000 €.

4) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 70 000 € est en légère baisse comparé à 2015 (77 500 €) en raison de la diminution des frais de missions et de formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Le maintien des subventions aux associations reste au niveau de 2015. Les indemnités des élus restent stables par rapport à 2015.

5) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

B) LES RECETTES

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2016, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

B) LES RECETTES

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, tel que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)

En 2016, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes prévues se montent à 394 324 € contre 386 098 € au budget primitif 2015, ce qui représente une augmentation d'environ 2.13 %.

6) Les dotations et participations (chapitre 74)

Dotation forfaitaire : 71 000 € contre 85 000 € en 2015 soit une diminution d'environ 16.47 %.

Dotation de solidarité rurale : 7 000 € en 2015 non connue pour 2016.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 51 448 € égale à 2015.

Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle) : 936 € contre 1 103 € en 2015 soit une diminution d'environ 15.14 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 3 695 € contre 4 517 € en 2015 soit une diminution d'environ 18.19 %.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT (page 6 du budget, annexe 2)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est, contrairement à l'exercice précédent, peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 761 600 € en 2016 contre 723 429 € en 2015.

Les travaux prévus au chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour l'année 2016 sont :

- La réfection du mur de l'école maternelle
- L'achat d'un terrain pour les futurs bâtiments des services techniques
- Les prises individuelles pour le raccordement au très haut débit
- Le remplacement ou la réparation de l'éclairage public une partie en 2016, l'autre en 2017
- Des travaux d'amélioration du cimetière
- L'amélioration du coffret électrique de la salle des fêtes
- Travaux de d'élargissement et de renforcement de la Rue Barski

Le coût de ces travaux, soumis, soit à des procédures de Marchés Publics, soit à des consultations, ne sera connu qu'après l'ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres et analyses des différentes offres.

D) LES RECETTES

En 2016, la section d'investissement, d'un montant de 808 926 €, sera financée principalement de la manière suivante :

- 805 228 € d'excédent reporté de l'année 2015
- 3 698 € du fond de compensation du FCTVA



Envoyé en préfecture le 20/04/2016
Déposé en préfecture le 20/04/2016
Mise en ligne le 20/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_6_CA-AU

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

60170

Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :

08 avril 2016

Date d'affichage :

08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/006

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :
Approbation du Compte
Administratif 2015

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.
Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés :

M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente le Compte Administratif Communal de l'exercice 2015 :

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015.

	Résultat clôture 2014 en €	Part affectée à investissement 2015 en €	Résultat exercice 2015 en €	Résultat clôture 2015 en €
Investissement	776 101.42	0.00	29 127.29	805 228.71
Fonctionnement	1 176 068.17	0.00	63 165.07	1 239 233.24
TOTAL	1 952 169.59	0.00	92 292.36	2 044 461.95

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2016.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Envoyé en préfecture le 19/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_7_CG-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :
08 avril 2016
Date d'affichage :
08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/007

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :
Approbation du Compte de
gestion communal 2015**

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Étaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente le Compte de gestion communal de l'exercice 2015 :

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de gestion communal 2015.

	Résultat clôture 2014 en €	Part affectée à investissement 2015 en €	Résultat exercice 2015 en €	Résultat clôture 2015 en €
Investissement	776 101.42	0.00	29 127.29	805 228.71
Fonctionnement	1 176 068.17	0.00	63 165.07	1 239 233.24
TOTAL	1 952 169.59	0.00	92 292.36	2 044 461.95

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2016.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
Affiché le
ID : 000-2160048-1-20160414-DELIB_AFFECTA-DE

DEPARTEMENT DE LOISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Date de convocation :

08 avril 2016

Date d'affichage :

08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/008

Objet de la délibération :

BUDGET COMMUNE :
Affectation du résultat

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente les résultats de clôture 2015 et demande à l'Assemblée de bien vouloir à procéder à l'affectation des résultats.

	Résultat clôture 2015 en €	Part affectée à investissement 2015 en €	Résultat exercice 2015 en €	Résultat clôture 2015 en €
Investissement	776 101.42	0.00	29 127.29	805 228.71
Fonctionnement	1 176 068.17	0.00	63 165.07	1 239 233.24
TOTAL	1 952 169.59	0.00	92 292.36	2 044 461.95

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 239 233.24 € au compte R 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de 805 228.71 € au compte R 001
- Affectation en réserve en investissement de 0.00 € au compte 1068

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2016.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_9_TAXES-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Date de convocation :

08 avril 2016

Date d'affichage :

08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/009

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :
Vote des Taux d'imposition 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente à l'assemblée les bases de fiscalité pour 2016. Elle rappelle les bases prévisionnelles pour 2016 qui se présentent comme suit :

778 700 € avec un taux de 14.17 % pour l'habitation, 640 300 € avec un taux de 15.42 % pour le foncier bâti, 36 800 € avec un taux de 53.49 % pour le foncier non bâti et 285 700 € avec un taux de 15.57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Où les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux d'imposition suivants:

TAUX D'IMPOSITION 2016

	Base Prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit fiscal
Habitation	778 700 €	14.17 %	110 342 €
Foncier Bâti	640 300 €	15.42 %	98 734 €
Foncier non Bâti	36 800 €	53.49 %	19 684 €
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	285 700 €	15.57 %	44 483 €
			273 243 €

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2015.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
Affiché le 19/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_10_BP-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Date de convocation :

08 avril 2016

Date d'affichage :

08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/010

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :
Vote du budget primitif 2016**

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente la proposition de la commission de finances concernant le budget primitif communal 2016 :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	808 926.00 €	808 926.00 €
Section de fonctionnement	1 771 216.00 €	1 771 216.00 €
TOTAL	2 580 142.00 €	2 580 142.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif communal 2016 tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2015.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
Affiché le 19/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_11_LAFARG-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ
60170

Date de convocation :
08 avril 2016
Date d'affichage :
08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/011

Objet de la délibération :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA STE LAFARGE GRANULATS FRANCE : autorisation de signature d'une convention concernant le Chemin rural du Bois de Joncourt

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint, présente un projet de convention d'occupation de domaine public émise par la Sté LAFARGE GRANULATS FRANCE dans le cadre du contrat de forrage signé le 24 octobre 2012. Cette convention demande l'autorisation d'occupation du Chemin Rural du Bois de Joncourt pour y installer un quai de chargement/déchargement afin d'évacuer les matériaux alluvionnaires par voie fluviale (via le canal latéral à l'Oise ou via le Canal Seine Nord Europe). La Sté LAFARGE GRANULATS France s'engage à verser à la Commune de Pimprez une redevance de 3 000 €uros par an pour une durée de 14 ans.

Vu l'exposé de Mme Marie-Laure PICARD ;

Considérant qu'il est nécessaire de permettre à la Sté LAFARGE GRANULATS France de pouvoir évacuer les matériaux alluvionnaires par voie fluviales ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public concernant le Chemin Rural du Bois de Joncourt.

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2015.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 21/04/2016
Reçu en préfecture le 21/04/2016
Affiché le
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_12_PERSON-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Date de convocation :
08 avril 2016
Date d'affichage :
08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

N°2016/012

Objet de la délibération :

PERSONNEL COMMUNAL :
Mise en place de l'entretien
professionnel

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés définitivement après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- ⇒ les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- ⇒ les compétences professionnelles et techniques
- ⇒ les qualités relationnelles
- ⇒ la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE :

1°) De proposer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- ⇒ les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- ⇒ les compétences professionnelles et techniques
- ⇒ les qualités relationnelles
- ⇒ la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

2°) D'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent.

3°) De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.

4°) D'autoriser le Maire à saisir pour avis le Comité Technique compétent sur la base de cette proposition.

5°) De préciser que le dispositif d'évaluation professionnelle définitivement adopté fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés, et d'un accompagnement pour sa mise en œuvre effective.

La séance est levée à 21H40

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2015.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 19/04/2016
Reçu en préfecture le 19/04/2016
Affiché le 19/04/2016
ID : 060-216004861-20160414-DELIB_13_CIMETI-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ

60170

Date de convocation :

08 avril 2016

Date d'affichage :

08 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Voixants : 13

N°2016/013

Objet de la délibération :

CIMETIERE : tarifs cavurnes et droits de superpositions.

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence, par empêchement du Maire, de Mme Marie-Laure PICARD, 1er Adjoint.

Etaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Jean-Claude LESAGE, M. José VALENTE DA SILVA, Mme Aline BOCQUET, Mme Laurence THOMA, M. Joël JOUGLET.

Secrétaire : Mme Laurence THOMA

Absents excusés : M. Bernard Christian TOULLIC
Mme Floria COOL donne procuration à Mme Marie-Laure PICARD
M. Mickaël LEFOL donne procuration à M. Romuald DENIS
Mme Maryse DELIGNY donne procuration M. Jean-Claude LESAGE
Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2331-2;

Vu la proposition de la commission cimetière ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal ;

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants :

- ◆ À l'unanimité pour les Cavurnes :
 - Concession pour 15 ans : 430.00 €uros
 - Concession pour 30 ans : 480.00 €uros
 - Concession pour 50 ans : 630.00 euros
- ◆ Par 11 voix et 2 abstentions pour les droits de superposition :
 - 50.00 €uros à partir de la 3ème inhumation.

La séance est levée à 21h40.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 15 avril 2015.

Par empêchement du Maire
Marie-Laure PICARD
1er Adjoint